



## Problème livraison mobile orange

Par **alaindeloin13**, le **22/01/2008** à **15:16**

Bonjour à tous et à toutes, j'ai souscrit le 22 décembre 2007 un forfait chez ORANGE avec un portable à 1,00€ par téléphone. A ce jour, je n'ai ni portable, ni puce pour utiliser mon forfait. Allucinant, non?? Orange a lancé une enquête auprès de CHRONOPOSTE. Sur leur conditions générales de ventes à distances, ils annoncent un délai de 5 jours. Il y a t il un délai légal de livraison? J'ai en tête l'idée de porter plainte car je trouve cette situation scandaleuse mais je ne voudrais pas me lancer dans une action où les chances d'obtenir réparations seraient nulles. Pourriez vous me conseiller sur ce qu'il faudrait que je fasse? Merci d'avance.